



## **AVIATION CIVILE**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

# Décision du 10 juin 2015 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR: DEVA1506460S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'article R. 421-16 du code de l'aviation civile;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu le décret n° 2014-589 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie;

Vu la décision du 12 octobre 2012 modifiée portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide:

#### Article 1er

Sont nommés rapporteurs auprès du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile:

MMes Nadège Achard, Nathalie Lacroix, Stéphanie Sélim et Audrey Vasseur-Delaye.

MM. Philippe Auradé, Fabien Guillotin et Bertrand Huron.

### Article 2

La décision du 19 septembre 2014 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est abrogée.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juin 2015.

Pour la ministre et par délégation : La directrice coopération européenne et réglementation de sécurité, G. MOLINIER